

**DOCUMENTS RELATIFS À L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS
EN COURS D'ANGLAIS (ELL)**

ORIENTATIONS : Certains étudiants en ELL ont des besoins spécifiques en termes d'accueil pendant les examens. La mise à disposition des ressources à affecter demande une recommandation de la part du Comité ELL et la signature du président du comité, des parents et du principal. Les questions concernant les ressources offertes doivent être adressées au Coordinateur Local et/ou au Coordinateur des Examens de l'École.

Étudiant _____ École _____ Classe _____
Examen pour lequel l'accueil est proposé _____
Dernière date d'examen IPT _____ Notes : Oral _____ Lecture _____ Écrit _____
Niveau obtenu _____

Les conditions décrites ci-dessous reflètent également les ressources utilisées aux fins des activités pédagogiques quotidiennes.

CONDITION(S) ASSURÉE(S) (Cochez selon le cas) :

I. Programme

- A. Pauses sous supervision pendant la session d'examen.
- B. Des examens réguliers au cours d'une seule journée/session peuvent également être donnés sur plusieurs jours sans excéder le temps total affecté. Les examens doivent être administrés dans le respect des contraintes administratives afférentes.
- C. Temps supplémentaire de réponse et de traitement.
- D. Les examens sont donnés au moment de la journée convenant le mieux à l'étudiant.
- E. Autre—sur proposition du Coordinateur Local ; Section 504, éducation spéciale ou personnel ELL ; approbation du Bureau des Examens MSDE et Éducation spéciale MSDE ou personnel ELL.

III. Équipement

- A. Matériel d'examen à gros caractères.
- B. Matériel d'examen en Braille.
- C. Calculatrice pour tests mathématiques uniquement pour étudiants en classe adaptée ou Section 504.
- D. Utilisation de matériel électronique (par ex., correcteur mécanique d'orthographe, ordinateur, dispositif de communication améliorée, etc.).
- E. Utilisation de matériel électronique (par ex., correcteur mécanique d'orthographe, ordinateur, dispositif de communication améliorée, dispositif de traitement de Braille, etc.) avec correcteur orthographique ou grammatical bloqué sous contrôle du coordinateur local.
- F. Dictionnaire bilingue papier ou électronique (un dictionnaire des synonymes, sans définitions, dans la langue mère de l'étudiant).
- G. Autre—sur proposition du Coordinateur Local ; Section 504, éducation spéciale ou personnel ELL ; approbation du Bureau des Examens MSDE et Éducation spéciale MSDE ou personnel ELL.

II. Condition

- A. Classe pour instruction générale, sans siège particulier (à l'avant de la pièce, cabine, etc.).
- B. Classe pour instruction générale, avec regroupement adapté.
- C. Classe pour instruction générale, avec support scolaire additionnel (assistant pédagogique, guide, etc.). L'assistant n'aidera pas l'étudiant à lire ou répondre.
- D. Classe pour instruction générale, avec personnel pour éducation spéciale ou ELL pour assistance. L'assistant n'aidera pas l'étudiant à lire ou répondre.
- E. Conditions de petit groupe.
- F. Conditions de petit groupe avec instructeur pour classe adaptée ou ELL comme examinateur.
- G. Administration individuelle du test dans les locaux scolaires.
- H. Administration individuelle en dehors des locaux scolaires (à domicile, à l'hôpital, etc.).
- I. Autre—sur proposition du Coordinateur Local ; Section 504, éducation spéciale ou personnel ELL ; approbation du Bureau des Examens MSDE et Éducation spéciale MSDE ou personnel ELL.

(Copie à ajouter au dossier scolaire individuel de l'étudiant)

IV. Présentation

- A. Répétition mot à mot des instructions écrites, comme requis.
- B. Copies écrites des matériaux présentés mot à mot et extraite du manuel de l'examineur.
- C. Accessibilité à matériel vidéo ou vidéo avec sous-titres codés.
- D. Interprète pour langue des mains, amplification ou affichage visuel requis pour les instructions ou activités dirigées par l'examineur.
- E. Bande audio pour instructions.
- F. Lecture mot à mot ou bande audio de l'intégrité du contenu du test autre que lecture.
- G. Lecture mot à mot de sections choisies de l'examen ou du vocabulaire pour matières autre que lecture.
- H. Lecture mot à mot ou bande audio pour l'intégrité du test de lecture.
- I. Lecture mot à mot de mots choisis ou de parties choisies du test de lecture.
- J. Autre—sur proposition du Coordinateur Local ; Section 504, éducation spéciale ou personnel ELL ; approbation du Bureau des Examens MSDE et Éducation spéciale MSDE ou personnel ELL.

Commentaires, le cas échéant.

V. Réponse

- A. Pour tests corrigés à la machine, les étudiants cochent les réponses dans le livret de test. (Transfert sur fiche de réponse complétée par le personnel de l'école).
- B. Pour réponses choisies, l'étudiant indique la réponse en pointant ou par toute autre méthode.
- C. Pour réponses construites (brèves ou longues), les étudiants enregistrent leur réponse pour transcription mot à mot par le personnel de l'école.
- D. Le personnel de l'école peut vérifier les réponses transférées des étudiants (alignement et complétion des bulles marquées à la main).
- E. Pour réponses construites (brèves ou longues), les étudiants dictent leur réponse à l'examineur pour transcription mot à mot par le personnel de l'école.
- F. Pour réponses construites (brèves ou longues) ou présentation mot à mot, les étudiants expriment leur réponse à l'interprète par langage gestuel pour transcription.
- G. Autre—sur proposition du Coordinateur Local ; Section 504, éducation spéciale ou personnel ELL ; approbation du Bureau des Examens MSDE et Éducation spéciale MSDE ou personnel ELL.

Recommandé par les membres suivants du comité ELL : (Cochez comme approprié)

_____ Instr. ELL _____ Instr. en classe _____ Spécialiste Lect. _____ Personnel contact ELL

_____ Autre (Spécifier) _____

Signature Président du comité _____ Nom (lettres cap.) _____

Signature du Principal _____ Nom (lettres cap.) _____

Signature du Parent: _____ Nom (lettres cap.) _____

(Copie à ajouter au dossier scolaire individuel de l'étudiant)